

L'Estonie

Les Cahiers du CIJ

Secteur **F**

Europe/International

F.3. Pays européens

20. L'Estonie

Mots clefs pour cette fiche : Lituanie, Vilnius

Nom officiel : Eesti Vabariik, République d'Estonie.

Superficie : 45 227 km².

Capitale : Tallinn.

Population : 1,3 million (2000).

Langue officielle : estonien.

Système politique : république parlementaire.

Monnaie : Couronne estonienne (EEK).

Frontières : 1 445,6 km au total, dont 764 km de frontière maritime et 681,6 km de frontière terrestre.

Groupe majoritaire : estonien (67,9%).

Groupes minoritaires : russe (25,6%), ukrainien (2,1%), biélorusse (1,3%), finnois (0,9%), tatar (0,2%), letton (0,2%), polonais (0,2%), yiddish (0,1%), lituanien (0,1%), allemand (0,1%), arménien, azéri, moldave (roumain), tchouvache, morvde, carélien, ingrien, géorgien, ouzbek, suédois.



Géographie

L'Estonie est située dans le nord de l'Europe, à une latitude moyenne de 58° N et une longitude moyenne de 25° E. Les pays frontaliers sont la Lettonie au sud (339 km de frontière, essentiellement terrestre) et la Russie à l'est (294 km de frontière, l'essentiel passant le long du fleuve Narva, puis au milieu du lac Peipsi (Peipous) et du lac de Pskov).

L'Estonie est bordée par la mer

Baltique à l'ouest (Väinameri et golfe de Livonie) et au nord (golfe de Finlande) et compte environ 3 800 km de côtes, ce qui est un chiffre très important par rapport à la superficie : l'Estonie est l'un des pays les plus maritimes d'Europe. La Finlande est à environ 80 km (distance Tallinn-Helsinki), la Suède à 150 km (Saaremaa-Gotland). On dénombre au large des côtes estoniennes environ 1520 îles. Les principales sont : Saaremaa (2671 km²), Hiiumaa (989 km²), Muhu (198 km²), Vormsi (93 km²). Toutes

ces îles sont assez proches des côtes, à l'exception de l'île de Ruhnu, dans le golfe de Livonie, à 52 km de Kuressaare.

La superficie totale de l'Estonie est de 45 227 km², dont 9,2% d'îles et 4,8% de lacs. L'Estonie est le plus petit des pays baltiques, mais elle est plus grande que la Suisse, le Danemark, les Pays Bas ou la Belgique. La superficie de l'Estonie augmente lentement, du fait du soulèvement de l'écorce terrestre. La plus grande distance du nord au sud est 240 km, et d'ouest en est 350 km. Les deux points les plus éloignés sont la ville de Narva et le bout de la presqu'île de Sõrve, séparés par 391 km.

Villes :

Au nord se trouve la capitale Tallin. Plus agricole, le sud compte pour ville principale Tartu. Les autres villes principales sont Narva, Kohtla-Järve et Pärnu. L'organisation administrative du territoire est répartie en quinze départements (Harjumaa Hiiumaa, Ida-Virumaa, Järvamaa, Jõgevamaa, Läänemaa, Lääne-Virumaa Põlvamaa, Pärnumaa, Raplamaa,

Saaremaa, Tartumaa, Valgamaa, Viljandimaa Võrumaa), deux cent deux municipalités rurales, trente-neuf villes et huit villes sans statut municipal.

Climat

L'Estonie est située dans une zone de transition entre le climat océanique et le climat continental : les étés y sont chauds (compte tenu de la latitude) et les hivers relativement doux. Le mois le plus chaud est juillet (température moyenne +16/17°C), le mois le plus froid est février (-3,5/7,5°C). Les records de température enregistrés entre 1966 et 1998 sont +36°C en été et -43°C en hiver. Le climat estonien est influencé près de la moitié des jours de l'année par des dépressions venues de l'Atlantique, généralement formées au-dessus de l'Islande. Le temps est donc souvent couvert et pluvieux. Les précipitations sont en moyenne de 550 à 800 mm par an.

La quantité de précipitations excède l'évaporation, ce qui se traduit par un réseau hydrographique assez dense et par la présence de vastes zones marécageuses. Les marais et tourbières occupent 22 % du territoire estonien, ce qui fait de l'Estonie le pays le plus marécageux d'Europe après la Finlande. L'influence de la mer Baltique est un facteur de différenciation régionale : les régions côtières sont moins froides en hiver, les orages y sont moins nombreux et les vents plus forts. Ainsi, en hiver, la différence de température entre l'île de Vilsandi et la ville de Tartu est d'environ 4°C. De même, il fait plus froid à Tartu qu'à Tallinn. La tendance générale au réchauffement climatique se fait sentir par des hivers de plus en plus doux, avec beaucoup moins de neige qu'auparavant.

Nature

Le relief estonien est peu accentué : il est caractérisé par de faibles hauteurs et faibles dénivelés (rarement plus de 30 mètres). On trouve en Estonie cinq massifs de collines principaux :

- Le massif de Haanja (à l'extrême sud-est) est le massif le plus élevé, c'est là que se trouve le point culminant de l'Estonie et des pays baltiques : la « Grande colline de l'Oeuf » (Suur-Munamägi, 317 m) ; ce massif se prolonge en Lettonie.

- Le massif d'Otepää (au sud).
- Le massif de Karula (au sud) est relié au précédent. Ces trois massifs ont un relief très accidenté, de type glaciaire (formé par le retrait des glaces il y a 13 000 à 11 000 ans), caractérisé par une alternance de collines arrondies (coupoles) et de vallées, dans lesquelles se trouvent de nombreux lacs.
- Le massif de Pandivere (nord-est) est assez plat, avec des zones karstiques, et par conséquent assez peu de rivières de surface.
- Le massif de Sakala (sud-ouest) est caractérisé par la présence de nombreuses vallées.

On peut signaler aussi des collines artificielles dans le nord-est du pays (plus de 100), formées par les déchets provenant de l'exploitation des schistes bitumineux : les plus hautes sont celles de Kiviõli, qui ont respectivement 101 et 115 m de dénivelé (plus que les collines naturelles, dont la plus haute (Vällamägi, dans le massif de Haanja) a seulement 88 m de hauteur relative (avec 304 m d'altitude, c'est le deuxième sommet après Suur-Munamägi).

Langue

L'estonien appartient à la branche fennique de la famille des langues finno-ougriennes. Il est étroitement apparenté au finnois, et plus lointainement au hongrois. Il est parlé par environ 1,1 million de personnes, dont la grande majorité (950 000) habitent en Estonie.

Typologiquement, l'estonien représente une forme de transition entre langue agglutinante et langue flexionnelle. Il a subi au cours de son histoire une forte influence de l'allemand, dans son vocabulaire comme dans sa syntaxe. Il a par exemple développé un système de verbes à particule dont la forme et le fonctionnement rappellent les verbes à particule séparable de l'allemand.

L'alphabet estonien est l'alphabet latin augmenté de quelques signes diacritiques : ä, ö, ü se prononcent comme en allemand ; õ note une voyelle d'arrière, non arrondie (c'est le u français mais prononcé avec les commissures des lèvres tirées vers l'arrière, comme i).

Système politique

L'Estonie est une démocratie parlementaire. Le système politique estonien est fondé sur la Constitution de 1920, modifiée en 1933 et en 1938 et restaurée en 1992. Contrairement aux trois premières constitutions, la quatrième Constitution rééquilibre les pouvoirs entre l'Assemblée, le président de la République et le gouvernement. Les cent un députés du Parlement (Riigikogu) sont élus au suffrage universel à la proportionnelle, pour une durée de quatre ans.

Le Président de la République est le Chef de l'État. Il est élu au premier tour de scrutin par le Riigikogu (parlement) et au second tour, si nécessaire, par un collège électoral. Son mandat est de cinq ans. Le gouvernement est constitué du Premier Ministre, nommé par le Président, et de douze Ministres. Il oriente les politiques nationale et extérieure et jouit du pouvoir exécutif.

L'Estonie est un pays moderne, et plus particulièrement en ce qui concerne l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Le

Quelques mots

Oui : Jah

Non : Ei

Bonjour : Tere

Au revoir : Nägemiseni

S'il vous plaît : Palun

Merci : Aitäh/tänan

Non merci : Tänäan, ei

Parlez-vous français ? : Kas te räägite prantsuse keelt ?

- **anglais ? :** - inglise keelt ?

- **allemand ? :** - saksa keelt ?

- **russe ? :** - vene keelt ?

Je ne comprend pas : Ma ei saa aru

Aéroport : Lennujaam

Port : Sadam

Bus (Auto) : Buss

Tramway : Tramm

Train : Rong

Billet : Pilet

Taxi : Takso

Centre-ville : Kesklinn

Poste : Postkontor

pays dispose du seul e-gouvernement au monde. Les séances sont online, la présence physique des députés n'est plus nécessaire. Cela permet une meilleure transparence pour les Estoniens, qui peuvent suivre les débats par Internet. Toute les écoles estoniennes ont l'accès à l'Internet.

Population

Densité: 30 habitants/km².
Population urbaine: 69,3 %.
Population rurale: 30,7 %.
Taux de natalité: 9,6/1000 résidents.
Taux de mortalité: 13,4/1000 résidents.

Plus de cent nationalités, parmi lesquelles les Russes, les Ukrainiens, les Biélorusses et les Finlandais forment le peuple estonien. En 1991, un tiers de la population, majoritairement russe, n'était pas estonienne. Le problème de l'intégration des

russophones est épineux, particulièrement après la promulgation de lois restrictives sur la citoyenneté de 1992. Ces dernières ont attisé les tensions déjà existantes, surtout dans la région de Narva, à la frontière russe au nord-est de l'Estonie, peuplée à 95 % des russophones.

Groupes ethniques: Estoniens 65,3 %, Russes 28,1 %, Ukrainiens 2,5 %, Biélorusses 1,5 %, Finlandais 1 %, autres 1,6 % (1998).

Confessions religieuses

Depuis la Réforme, au XVI^{ème} siècle, l'Estonie est un pays protestant, de tradition luthérienne, mais les confessions orthodoxe, baptiste, méthodiste et catholique romaine, le judaïsme et l'islam sont également représentés.

Capitale

Peuplée de plus de quatre cent mille habitants, Tallin regroupe près d'un tiers de la population estonienne. Il s'agit également du plus grand port du pays.

D'abord dénommée Kolyvan puis Revel, Tallin a été pillée et bombardée plusieurs fois au long des siècles, d'abord par l'invasion danoise, puis par les chevaliers Teutons, les Suédois, les Russes, les Nazis et les Soviétiques. Tallin, qui signifie «ville danoise», doit son nom à la conquête en 1219 par le roi du Danemark Valdemar II. La ville passa sous domination teutonique puis suédoise, avant que Pierre le Grand n'en fasse un port de guerre, se substituant à Saint-Pétersbourg au début de l'hiver, lorsque la glace interdit l'accès à la Neva. Tallin devint la capitale

L'HISTOIRE DE L'ESTONIE



Les Estoniens sont d'origine finno-ougrienne; leur langue ressemble à celle des Finlandais. Après une première conquête par les Danois en 1219, l'Estonie fut vendue à l'Ordre des Chevaliers Teutoniques en 1347, formant ensemble avec une grande partie de la Lettonie le Livland, l'État de l'Ordre Teutonique. Des commerçants de la Hanse et artisans allemands ayant fondé depuis le début du 13^{ème} siècle les villes et les châteaux, les Allemands constituaient pendant 6 siècles la noblesse et la bourgeoisie, les Estoniens les serfs dans leur propre pays. Suite aux «guerres du Livland» (1558-1583), l'Etat de l'Ordre fut divisé, le Sud revenant à la Pologne, le Nord à la Suède que les Allemands avaient appelée à l'aide contre la Russie attaquant Narva et Reval (Tallinn), villes de la Hanse détenant le monopole du commerce. La Suède se mettant à déposséder leurs terres, les Allemands appelèrent la Russie à l'aide.

Au bout de la « Grande Guerre Nordique » (1700-1721), la Russie annexa l'Estonie et la Lettonie. La hiérarchie allemande demeurant intacte et les Estoniens tenus en esclavage ou recrutés de force pour l'armée russe, la lutte pour la justice sociale contre les Allemands et la libération nationale contre les Russes s'engagea vers la fin du 19^{ème} siècle (1891, date du premier « festival national de chant »). La 1^{ère} Guerre Mondiale mit les Estoniens devant le choix impossible d'opter pour les Allemands envahissant la Baltique et les Russes recrutant des milliers d'entre eux. La Révolution de 1917 en Russie les divisa en plus en sympathisants des bolcheviks et en militants nationalistes se livrant une guerre civile cruelle. En 1918 l'Estonie déclara son indépendance reconnue en 1919 par le Traité de Versailles. Mais, déjà en 1939/40, l'Union Soviétique, grâce au pacte Hitler-Staline, annexa les pays baltes; sur ordre d'Hitler, les Allemands de la Baltique rentrèrent « Heim ins Reich ». 60 000 Estoniens disparurent dans les camps ou furent fusillés.

L'invasion nazie en 1941 fut saluée comme libération par les uns, les autres livrant une résistance acharnée. Les juifs furent déportés en grand nombre, des dizaines de milliers d'Estoniens fuyèrent le génocide en Finlande ou en Union Soviétique, puis, après la reconquête soviétique en 1944, vers l'Ouest. Au moins autant se retrouvèrent maintenant dans les camps de travail soviétiques, remplacés par une immigration massive en vue de développer l'industrie lourde. Il en résulta dans les années 80 un taux de 40% de la population issus de l'Union Soviétique et un désastre écologique. En 1987, la lutte pour l'indépendance commença; le 11 septembre 1988, 300 000 Estoniens réclamèrent lors du festival national de chant la souveraineté proclamée en 1990 et imposée en 1991, ensemble avec la Lettonie et la Lituanie. En 2004, l'Estonie devint membre de l'OTAN, puis de l'UE.

L'Estonie connaissant une forte conjoncture dans les années 90 (« Le Tigre Baltique »), se montre d'un optimisme prudent vis à vis de son avenir, mais s'oriente surtout vers les pays scandinaves, ayant des réserves vis-à-vis de l'UE trop orientée selon eux vers le progrès économique. L'intégration de la forte minorité russe crée problème.

Sources: APA Guides, 1994: *Baltische Staaten*.
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/estonie_221

de l'Estonie pendant l'entre-deux-guerres, puis à nouveau en 1991, lorsque le pays recouvrit son indépendance.

À vocation traditionnellement maritime, la ville possède encore un chantier de construction navale et des conserveries de poissons. Mais ses industries les plus importantes sont la fabrication de moteurs électriques, d'instruments de mesure, d'appareils de radio, de câbles électriques, de meubles, de skis et d'instruments de musique.

Malgré les nombreuses invasions, la capitale estonienne a pu maintenir davantage de vestiges de son passé que la majorité de villes européennes, à tel point que nombre d'historiens considèrent la vieille ville de Tallin, encerclée de remparts, comme la ville médiévale la mieux conservée de l'Europe septentrionale. Inscrit dans l'héritage du patrimoine mondial de l'UNESCO, le centre historique de Tallin date du XII^{ème} siècle. La capitale estonienne mêle tradition et modernité, car de nouveaux bâtiments sont édifiés chaque mois. De grands musées, des galeries d'arts, des magasins d'artisanat, ainsi que des restaurants, des cafés et pâtisseries locaux et internationaux y foisonnent. Tallin est animée par de nombreux festivals, dont celui de la bière, du centre historique, du Jazz, de la musique baroque, de la chanson, etc. Elle possède une grande salle de concerts, le «Saku suurhall», abrite dix théâtres professionnels, dont cinq sont gérés par l'État, de plus petits théâtres.

Monnaie

La devise estonienne est la couronne estonienne (eesti kroon; abréviation internationale: EEK), liée à l'euro dans le cadre du mécanisme de taux de change européen II (MCE II) depuis le 27 juin 2004 (comme la Slovénie et la Lituanie), de façon à pouvoir adopter l'euro en janvier 2007, 1 € = 15,6466 EEK, + ou - 15 %). Les faces nationales des pièces de l'euro estonien sont déjà adoptées.

Études et stages

■ INFORMATIONS PRATIQUES

Durée de l'année académique :
septembre à juin

Langue d'enseignement : estonien, (certains cours peuvent être donnés dans une autre langue : p.ex : anglais, russe, allemand).

Le système éducatif

Le système éducatif estonien comprend trois niveaux : l'enseignement de base, l'enseignement secondaire et supérieur. En outre, un secteur important dont l'État coordonne largement le financement et l'administration, est celui de l'enseignement des disciplines périscolaires. De nouveaux facteurs économiques ont permis la création d'écoles (établissements d'enseignement général, d'enseignement professionnel aussi bien que d'enseignement supérieur) fonctionnant sur des capitaux privés, bien que la majorité des établissements scolaires soient alimentées par le budget de l'État ou des collectivités locales.

En fonction des niveaux d'enseignement, le système est subdivisé comme suit :

- Enseignement de base
- Enseignement secondaire
- Enseignement supérieur

Par ailleurs, durant ces dernières années la discussion a de plus en plus porté sur l'apprentissage tout au long de la vie et bon nombre de personnes ont poursuivi des études dans diverses branches d'enseignement pour adultes après avoir bénéficié d'un enseignement supérieur. C'est la raison pour laquelle l'un des mots-clé de ces dernières années a été «l'Estonie studieuse», ce qui signifie que tous les membres de la société sont impliqués dans le processus d'apprentissage continu et dans le perfectionnement permanent de leur niveau d'instruction.

La tendance la plus significative de ces dernières années – principalement due au développement d'universités et d'écoles d'enseignement supérieur privées – est l'accroissement constant du nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur.

Fêtes

1^{er} janvier : Jour de l'An

24 février : Fête nationale

1^{er} mai : Fête du travail

Variable : Pentecôte

23 juin : Jour de la Victoire

24 juin : La Saint-Jean, jour de l'été

20 août : Jour du rétablissement de l'indépendance

25 décembre : Noël

26 décembre : Saint-Étienne

L'augmentation des inscriptions dans les universités publiques y a également contribué.

Enseignement de base

L'État et les collectivités locales se chargent de l'enseignement pré-primaire des enfants et de leurs études dans des établissements pré-scolaires.

La scolarité obligatoire commence généralement à l'âge de 7 ans et dure jusqu'à la fin de l'enseignement de base (9 années) ou jusqu'à l'âge de 17 ans. Actuellement, un projet de loi sur l'extension de la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans est en cours d'examen au Parlement.

L'acquisition de l'éducation de base est financée par l'État. L'année scolaire s'étend sur 175 jours et dure, vacances comprises, du 1^{er} septembre jusqu'en juin.

Les écoles de base et les écoles secondaires ont recours à un système de notation uniforme qui va de un à cinq, le «5» sanctionnant le meilleur résultat et le «1» le plus faible.

Enseignement secondaire

Afin de bénéficier de l'enseignement secondaire, un cycle de trois ans d'études doit être accompli. De même que pour l'éducation de base, l'acquisition de l'éducation secondaire est financée par l'État.

Parallèlement, le nombre d'établissements privés s'accroît d'année en année. L'enseignement dispensé par les écoles privées se doit de correspondre aux normes d'éducation imposées

par l'État et inscrites au programme scolaire national. Les exigences du programme scolaire national sont obligatoires pour toutes les écoles. Mais, outre ces exigences, les écoles peuvent enseigner de manière approfondie des matières hors-programme ou d'autres y figurant.

À la fin de sa scolarité, l'élève doit réussir trois examens d'État en plus de ceux de son école afin d'obtenir son certificat d'études secondaires. En septembre 2002, l'on a recensé 240 lycées et autres établissements d'enseignement général dispensant un enseignement secondaire.

Enseignement professionnel

Parallèlement à l'enseignement secondaire et supérieur, existent également des écoles professionnelles, la plupart financées par l'État. L'effort principal en matière de formation professionnelle se porte sur l'acquisition de compétences et d'expérience professionnelles.

À l'heure actuelle, l'on compte 88 écoles professionnelles en Estonie, dont 31 privées. Pour l'instant, une des questions les plus d'actualité est l'organisation du réseau scolaire et, à cette fin, nombre de petites écoles professionnelles sont en train d'être regroupées pour former des centres régionaux de formation professionnelle. Ainsi, plusieurs centres performants de ce type ont été créés dans le Sud, le Centre et l'Est de l'Estonie. Le système d'enseignement professionnel fonctionne aussi bien au niveau secondaire que supérieur afin de permettre l'acquisition d'une éducation professionnelle, soit secondaire, soit supérieure.

Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur est dispensé en Estonie depuis 1632, année de fondation de l'Université de Tartu. Aujourd'hui, celle-ci est également un centre scientifique reconnu à l'échelle internationale. L'on compte 40 établissements d'enseignement supérieur en Estonie, dont 20 sont financés par des capitaux privés.

Les études supérieures sont sanctionnées par l'obtention d'un diplôme ou d'un degré académique après avoir suivi un programme académique: le Baccalauréat (BA), le Master ou le Doctorat.

- 1^{er} cycle: Bakalaureus, durée: 3 à 4 ans (en fonction de la spécialité); diplôme: Bakalaureusekraad.
- 2^{ème} cycle: Magister, durée: 2, diplôme: Magistrikraad.
- 3^{ème} cycle: Doktor, durée: 4 ans, diplôme: Doktorikraad.

Les normes d'éducation supérieure estoniennes étant internationalement reconnues, les diplômes des établissements d'enseignement supérieur estoniens (accrédités) sont reconnus à l'étranger. Afin d'évaluer le niveau de ces établissements (accréditation), un organisme spécifique a été créé, lequel passe commande pour des évaluations d'experts auprès d'une commission internationale.

Outre les études, des travaux scientifiques sont menés de manière intensive dans les établissements d'enseignement supérieur et, dans ce domaine, l'Estonie jouit d'une réputation mondiale en biotechnologie et génie génétique, linguistique comparée, sémiotique, etc.

École supérieures d'études appliquées (Rakenduskõrgkool)

Ces écoles proposent un enseignement supérieur non universitaire à vocation professionnelle.

Durée: 3 à 4 ans.

Conditions d'admission: diplôme de fin d'études secondaires, secondaires techniques.

Date limite d'inscription: août.

Enseignement périscolaire

L'État et les collectivités locales contribuent à l'organisation de l'enseignement périscolaire des élèves en dehors de l'école. Le Parlement a adopté la loi sur les écoles du temps libre qui légalise la pratique du sport, de la musique, des arts ainsi que des centres scolaires de création. Un réseau d'écoles de sport, de musique et d'art couvre toute l'Estonie dans lesquelles les élèves peuvent se livrer à leur activité favorite avec le financement de l'État

La reconnaissance des diplômes et des qualifications

La reconnaissance professionnelle est la reconnaissance des qualifications et des dénominations professionnelles. Selon le principe en vigueur dans

l'Union européenne, la personne qui est qualifiée pour un travail dans un État membre doit pouvoir travailler avec sa qualification également dans un autre État membre. Si la personne qui cherche un emploi est médecin, infirmière, dentiste, sage-femme, médecin vétérinaire ou architecte, sa qualification est reconnue automatiquement et il peut exercer lesdites professions dans n'importe quel pays de l'Espace économique européen.

Pour les autres professions réglementées, la personne cherchant un emploi doit demander la reconnaissance de sa qualification dans l'État de destination. Si la profession en question est réglementée dans l'État en question de l'UE/EEE, elle peut être exercée uniquement par des personnes ayant une qualification professionnelle nationale. Si la profession de la personne demandeuse d'emploi n'est pas réglementée dans l'État en question, la reconnaissance de sa qualification n'est pas nécessaire.

Les diplômes de formation professionnelle et académique, délivrés à l'étranger, sont évalués en Estonie par le centre ENIC/NARIC d'Estonie. Chaque citoyen estonien et des pays tiers a le droit de s'adresser à ce centre pour demander une évaluation de sa qualification reçue à l'étranger. Les employeurs et les écoles supérieures à qui les documents de formation ont été présentés peuvent également obtenir une évaluation de ces documents. Des informations complémentaires sur les autorités compétentes en matière de professions et sur le régime des demandes de reconnaissance des qualifications professionnelles peuvent être obtenues auprès du centre ENIC/NARIC d'Estonie.

Permis de séjour pour études

Le permis de séjour pour études est délivré au citoyen de l'Union européenne qui souhaite poursuivre des études à l'école fondamentale, primaire, professionnelle, supérieure spécialisée ou à l'université, pour la participation aux cours préparatoires organisés par les écoles susmentionnées, pour les recherches ou études scientifiques dans les écoles supérieures spécialisées ou les universités, pour la participation aux stages organisés par les organisations internationales d'étudiants.

Pour demander le permis de séjour pour études, l'établissement scolaire ou l'organisation d'étudiants présente à l'Office de la citoyenneté et des migrations un document qui certifie l'inscription du citoyen de l'Union européenne à des études et où il est indiqué la spécialité, l'intitulé du cours, du travail ou de l'étude scientifique ou du stage et sa durée prévue.

Le permis de séjour pour études est délivré pour la durée des études, a une durée d'un an au maximum et ce permis est renouvelable pour une durée d'un an sur demande du citoyen de l'Union européenne.

Permis de séjour dans le cas où le citoyen dispose d'un revenu légal suffisant

Le permis de séjour est délivré au citoyen de l'Union européenne qui dispose d'un revenu légal suffisant pour pourvoir à ses besoins et à ceux de sa famille.

Le permis de séjour dans le cas où le citoyen dispose d'un revenu légal suffisant est délivré pour une durée de cinq ans et ce permis est renouvelable pour une période de cinq ans si les circonstances permettant la délivrance du permis sont toujours valables et si les conditions de la délivrance du permis sont remplies.

La demande de permis de séjour est présentée à l'ambassade d'Estonie à l'étranger ou au bureau du service de l'Office de la citoyenneté et des migrations (KMA) personnellement par le demandeur ou par son représentant. La décision d'approbation de la demande ou de refus du permis de séjour est rendue par l'Office dans les trois mois qui suivent l'ouverture de la procédure ou la correction des manquements. Les données du permis de séjour sont reproduites sur la carte d'identité. Le membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne doit enregistrer son domicile dans un délai d'un mois à dater de la réception du permis de séjour. Pour cet enregistrement, il convient de s'adresser à un établissement de l'administration municipale.

Renseignements complémentaires :

- **Liste des universités par pays**
<http://www.braintrack.com>
- **Ministry of Education**
<http://www.hm.ee>
- **Council of Rectors of Estonian Universities**
E-mail: teab@edu.ttu.ee
- **Informations sur les programmes communautaires**
<http://www.eurodesk.org>
- **Informations sur les études en Europe**
<http://www.sup.adc.education.fr/europedu>
- **Estonian ENIC/ NARIC – Foundation Archimedes (recognition of studies)**
<http://www.archimedes.ee>
- **Federation of Estonian Student Unions**
<http://www.eyl.ee>
- **Informations générales**
<http://www.campusprogram.com/universities/Estonia.html>
<http://www.centreurope.org/estonie/estonie.htm>

Aides financières :

- **Informations sur les programmes communautaires**
<http://www.eurodesk.org>
- **Informations sur l'attribution de bourses et prêts**
<http://www.cedies.lu>

■ STAGES

L'adresse du poste d'expansion économique de Talinn est la suivante :

Toom Kuninga 20
EE – 15185 – Talinn

Tél. (+372) 66 21 352

Fax: (+372) 66 21 456

E-mail: talinn@dree.org

Site: <http://www.dree.org/estonie/sommaire.htm>

Programmes européens

La Slovaquie fait partie des pays éligibles pour le programme communautaire de formation professionnelle LEONARDO DA VINCI. Ce programme permet d'effectuer des stages en entreprise d'une durée de trois à douze mois. Ces stages de formation ne sont pas accessibles à titre individuel. Pour plus de renseignements, consultez le dossier « Stages et emplois en Europe ».

Sites internet :

- <http://www.missioneco.org/estonie/index.asp>
- <http://www.eurodesk.org>
- <http://www.europa.eu.int>
- <http://www.keljob.com>
- <http://www.centreurope.org/estonie/estonie.htm>
- <http://www.euroguidance-france.org/>
- <http://www.dree.org/elargissement/ForumStage/Stages.htm>
- <http://www.leonardo-france.org>

■ LE TITRE DE SÉJOUR

Pour s'installer et pour travailler en Estonie, il convient de vérifier dans son pays d'origine et avant le voyage si un permis de séjour est nécessaire pour s'installer et pour travailler en Estonie. Les citoyens des pays membres de l'Union européenne et de l'Espace Économique Européen (EEE), ainsi que les citoyens de la Confédération helvétique peuvent franchir la frontière de l'Estonie avec un passeport ou une carte d'identité valide, délivré(e) par les autorités compétentes d'un pays membre de l'Union européenne, d'un pays membre de l'EEE ou de la Confédération helvétique. Le quota d'immigration annuel en Estonie est de 0,05 % de la population permanente. Les conjoints étrangers des citoyens estoniens, les étrangers résidant en Estonie avec un permis de séjour, les enfants mineurs ou adultes, les parents et grands-parents dépendant de citoyens estoniens ou étrangers résidant en Estonie avec un permis de séjour ne sont pas pris en compte pour le calcul du quota. Le quota d'immigration n'est pas applicable aux citoyens des États-Unis, des pays de l'Union européenne et du Japon. Ce quota n'est pas appliqué non plus aux personnes étrangères auxquelles est délivré un permis de séjour pour études.

Les citoyens de plusieurs pays ont le droit de venir en Estonie sans visa. Les citoyens de ces pays ont le droit de séjourner en Estonie pendant 90 jours au cours d'une période de 6 mois.

Emploi

Dans les pays membres de l'Espace économique européen (EEE), la libre circulation des travailleurs est un droit fondamental qui permet aux ressortissants de n'importe lequel de ces pays de travailler dans un autre pays de l'EEE dans les mêmes conditions que les citoyens de cet État-ci.

Au cours d'une période transitoire s'ouvrant le 1er mai 2004 et devant durer au plus 7 années, certaines conditions pourront être appliquées afin de restreindre la liberté de circulation des travailleurs venant des nouveaux États membres, se rendant dans ceux-ci ou entre ceux-ci.

L'Estonie par contre n'applique aucune restriction en matière d'accès à son marché du travail aux citoyens originaires d'autres pays de l'EEE.

Où s'adresser ?

Poste d'expansion économique de Tallinn

Toom Kuninga 20
EE – 15185 - Tallinn

Tél. (+372) 6 621 352

Fax: (+372) 66 21 456

E-mail: tallinn@dree.org

Site: <http://www.dree.org/estonia/sommaire.htm>

National Labour Market Board

Luha 16
EE – 10129 Tallinn

Tél. (+372) 64 62 014

Fax: (+372) 63 11 214

E-mail: webmaster@luha.tta.ee

Estonian Investment Agency

Roosikrantsi 11

EE – 10119 Tallinn

Tél. (+372) 62 79 420

Fax: (+372) 62 79 427

http://europa.eu.int/comm/employment_social/elm/eures

<http://www.jobware.com>

<http://www.jobmost.org>

<http://iwork.iagora.com/jobs/Estonia/listing/>

Les entreprises utilisent différents moyens pour trouver leurs travailleurs

Le premier moyen, c'est par les **Offices de l'emploi**, disséminés sur tout

le territoire estonien. Les employeurs informent les Offices de l'emploi de leurs postes vacants et l'Office de l'emploi trouve le travailleur qui convient à l'employeur. Les Offices de l'emploi d'Estonie fournissent également des informations sur la situation sur le marché du travail, les possibilités de formations professionnelles, ils donnent des conseils en matière de choix professionnels, ils proposent des capitaux d'amorçage pour la création d'entreprises, ils octroient des subventions pour recruter des personnes dotées d'une capacité compétitive moins élevée, ils offrent des possibilités de formation aux travailleurs, ils organisent des mesures d'urgence, ils paient les allocations chômage, ils remplissent les formalités nécessaires pour les demandes de permis de travail et ils reçoivent les demandes de primes d'assurance chômage.

Le deuxième moyen, ce sont les **entreprises privées de recrutement de personnel**, qui s'occupent de la recherche, du choix et de l'évaluation du personnel.

Le troisième moyen utilisé par les employeurs, ce sont les **journaux nationaux** qui publient des offres d'emploi. (Les annonces de « Eesti Ekspress » sont publiées le jeudi, celles de « Eesti Päevaleht » le lundi, et celles de « Postimees » le jeudi).

Le quatrième moyen utilisé par les employeurs d'Estonie, ce sont les **bases de données sur Internet**, les portails les plus connus sont « CV-keskus », « CV-online », le portail de l'Office du marché du travail d'Estonie et « Hyppelaud ». Les adresses des portails sont indiquées dans le chapitre « Adresses utiles » du présent document.

Logement

■ LONGUE TERME

Vous pouvez consulter différentes sources :

Les journaux

Plusieurs journaux estoniens publient des annonces immobilières. Un des plus grands journaux est le « Soov ». Il contient une rubrique spéciale consacrée aux informations sur la location et l'achat d'appartements. Le

Sites pour trouver un travail

- <http://www.cvkeskus.ee>
- <http://www.cv.ee/index.php?keel=eesti&keel=inglise>
- <http://www.amet.ee>
- <http://www.areserv.ee/content.php3?lang=en>
- <http://www.itc.ee/burger/web.php?table=94>
- <http://www.job.ee> [
- <http://www.hyppeaud.ee>
- http://europa.eu.int/comm/employment_social/elm/eures
- <http://www.jobware.com>
- <http://www.jobmost.org>
- <http://iwork.iagora.com/jobs/Estonia/listing/>
- <http://iwork.iagora.com/jobs/Estonia/listing/>

« Kuldne Börs » est un autre journal qui contient des informations sur l'achat et la location de maisons et d'appartements. Ces deux journaux sont accessibles également sur Internet. Tous les grands quotidiens d'Estonie ont également une rubrique consacrée aux biens immobiliers proposant des commentaires et des guides. Vous pouvez y trouver également des tableaux de prix à titre indicatif.

Les agences immobilières

On peut trouver un logement par l'intermédiaire d'une agence immobilière. Ce moyen est le plus sûr et le plus professionnel, mais aussi le plus onéreux. Les agences immobilières prélèvent une taxe pour leurs services.

Internet

Avec le développement très rapide des nouvelles technologies, Internet est devenu une source d'informations très importante. Vous pouvez trouver sur Internet des sites consacrés à l'immobilier, par exemple « City 24 », où vous trouverez un aperçu du marché immobilier, des informations sur les bases de données d'achat-vente d'immobiliers et sur les possibilités d'achat, de vente et la location de maisons et d'appartements. « Kinnivaraveeb » est un autre grand portail immobilier où vous pouvez également trouver des bases de données d'achat-vente d'immobilier.

Vous pouvez également consulter vos amis qui ont acheté, vendu ou loué un appartement ou une maison, pour vous renseigner sur les modalités de ces transactions.

■ COURT TERME

Gîtes ruraux et autres formules d'hébergement

Site de l'Office national des forêts, qui propose toute une panoplie d'hébergements insolites en pleine nature. Le site comporte également une foule d'informations pour les randonneurs notamment sur les sentiers et circuits de randonnée.

<http://www.rmk.ee/pages.php3/0203>

Hébergement en Estonie

Informations sur toutes les possibilités d'hébergement, de l'hôtel au logement chez l'habitant. Informations sur les tarifs, avec recherche facile par région ou par type de logement.

<http://visitestonia.com/index.php?page=9>

Gîtes ruraux

Ce site fournit des informations sur l'hébergement et les activités des gîtes ruraux et autres formules d'hébergement à la campagne.

<http://www.maaturism.ee/new/?pg=db&tp=majutused&keellID=est>

Auberges de jeunesse en Estonie

Site des auberges de jeunesse en Estonie, avec des informations sur les possibilités d'hébergement bon marché pour les étudiants.

<http://www.online.ee/~eyha>

Informations sur Tartu

Renseignements sur l'hébergement, les cafés, restaurants et fast-foods, ainsi que les activités de cette ville universitaire estonienne.

http://www.tartu.ee/?lang_id=2&menu_id=10 [EN][ET]

Où dormir à Tallinn

Informations sur les possibilités d'hébergement dans la capitale, de l'hôtel à l'auberge, du centre-ville à la périphérie.

<http://www.tourism.tallinn.ee/index.uk.php?page=54&setLang=2&PHPSESSID=d6a0>

Transport

Plus de la moitié des visiteurs internationaux en Estonie arrivent en voiture. Les ferrys concernent plus du quart des visiteurs, tandis que les avions environ 5% et le chemin de fer seulement 1%.

Via les ferrys et l'aéroport de Tallin, l'Estonie est très bien reliée à la Finlande et à la Suède.

Renseignements pratiques

Décalage horaire

Le décalage horaire entre Luxembourg l'Estonie est une heure.

Téléphoner

De Luxembourg en Estonie :
00 + 372 + indicatif ville + numéro

Indicatifs des villes :

Tallinn : 2
(22 pour les numéros à six chiffres)
Tartu : 7
Narva : 35
Kohtla-Järve : 33
Pärnu : 44
Haapsalu : 47
Jõgeva : 77
Kuressaare : 45
Kärdla : 46
Paide : 38
Põlva : 79
Rakvere : 32
Rapla : 48
Sillamäe : 39
Valga : 76
Viljandi : 43
Võru : 78

Lorsque vous téléphonez d'une ville estonienne à une autre, vous devez faire le 0 et ajouter l'indicatif de la ville. Lorsque vous appelez un numéro de téléphone portable : 0 + numéro de téléphone.

Adresses utiles

Aéroport de Tallin

(Tallina Lennujaam)
Lennujaama tee 2, 11101 Tallin,
Tél. (+372) 6 05 88 88 (24/24)
E-mail : marketing@tllapt.ee
Site : <http://www.tallinn-airport.ee>

Port de Tallin

(Tallina Reisisadam)
Sadama 25,
15051 Tallin
Tél. (+372) 6 31 86 83
Fax : (+372) 6 31 83 21
Liaisons de Helsinki, Stockholm, etc.
Site : <http://www.portoftallinn.com>

Gare ferroviaire (Balti jaam)

Toompuiestee 37,
Tél. (+372) 6 15 86 74
Fax : (+372) 6 15 86 74
E-mail : evrekspress@evrekspress.ee

Gare routière internationale

(Autobussijaam)
Lastekodu 46, 11415 Tallin
Tél. (+372) 6 01 03 86
(+372) 6 01 03 23
Fax : (372) 6 01 03 76

Liaisons de Hambourg, Varsovie :

Site : <http://www.eurolines.ee>

Offices de tourisme en Estonie

Agence estonienne de Tourisme

Roosikrantsi 11, 10119 Tallinn

Tél. (+372) 6 27 97 70

Fax: (+372) 6 27 97 77

E-mail: info@visitestonia.com

Site: <http://www.visitestonia.com>

L'office de Tourisme de Tallinn

Raekoja plats 10, 10146 Tallinn

Tél. (+372) 6 457 777

Fax: (+372) 6 457 778

E-mail: turismiinfo@tallinnlv.ee

Site: <http://www.tourism.tallinn.ee>

L'office de Tourisme de Tartu

Raekoja plats 14, Tartu 51004

Tél. (+372) 432 141

E-mail: tartu@visitestonia.com

Site: <http://www.tartumaa.ee>

Site: <http://www.tartu.ee>

L'office de Tourisme de Pärnu

Rüütli 16, 80011 Pärnu,

Tél. (+372) 44 73 000

Fax: (+372) 44 73 001

E-mail: parnu@visitestonia.com

Site: <http://www.parnu.ee>

L'office de Tourisme de Kuressaare

(île de Saaremaa)

Tallinna 2, Kuressaare, Saaremaa

93813

Tél./Fax: (+372) 45 33 120,

E-mail: kuressaare@visitestonia.com

Site: <http://www.saaremaa.ee>

L'office de Tourisme de Kärđla

(île de Hiiumaa)

Hiiu 1, Kärđla, Hiiumaa 92413

Tél. (+372) 46 22 232

Fax: (+372) 46 33 234

E-mail: hiiumaa@visitestonia.com

Site: <http://www.hiiumaa.ee>

L'office de Tourisme de Narva

Pushkini 13, Narva, Ida-Virumaa

20308

Tél. (+372) 35 60 184

Fax: (+372) 35 60 186

E-mail: narva@visitestonia.com

Site: <http://www.ida-viru.ee>

